

SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure**

Extrait des décisions du Bureau du 7 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 7 juin, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BERNARD Jean-François, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, PECOT Bertrand, PROVOST Jean-Claude, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, LEVASSEUR Dominique et ROMERO Thierry.

Était absent : LEGROS Pierre, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline, VAGNER Marie Lyne et VILA Jean-Louis.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, BOITEL Dominique – Responsable communication et HAMON Justine, Chargée de projets.

Membre du Bureau.....20

Présents.....11

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 25 mai 2023. Secrétaire de séance : VAN DUFFEL Christine.

**N° 2023-046 : VALIDATION APRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – ATTRIBUTION
DU MARCHE DE COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE**

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 8 mars 2023, rendue exécutoire le 16 mars 2023, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de collecte et transport de verre en apport volontaire ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 juin 2023 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le marché à la société MINERIS dont le siège social se situe 37 rue Paul Sain 84 918 AVIGNON Cedex 9. Le marché est à prix unitaires. Le prestataire est rémunéré en fonction des quantités réellement exécutées. Le prix unitaire est le suivant : 41.50 € HT soit 43.78 € TTC la tonne de verre collecté.

Article 2 : L'accord-cadre à bons de commande débute à compter du 2 octobre 2023. La durée du marché est fixée à 7 ans correspondant à la durée d'amortissement de l'achats des camions de collecte nécessaires à l'exécution de la prestation.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les 15 de ce mois et an susdits.

Pour et fait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

